



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## pouvoir d'achat

Question écrite n° 61321

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur l'accroissement des inégalités entre les Français. Une étude de l'INSEE en date du 2 juillet 2014 constate que depuis 2011 40 % des ménages les plus modestes ont vu leur niveau de vie diminuer de 0,2 % à 0,8 %. Il lui demande d'indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour soutenir les ménages les plus modestes.

### Texte de la réponse

Pour soutenir le pouvoir d'achat, le Gouvernement part du principe que les gains de revenu ne pourront se faire sans une amélioration significative de la situation de l'emploi. Dans cette logique, les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité, qui amplifient la politique de baisse du coût du travail engagée avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), doivent permettre de relancer la demande des ménages en enrichissant la croissance en emploi dans les mois et les années à venir. Afin de soutenir rapidement le pouvoir d'achat des ménages modestes, dès cette année, le pacte de responsabilité et de solidarité se traduit par une réduction d'impôt pour les ménages modestes qui permet notamment à 1,9 million de foyers fiscaux de sortir de l'impôt ou d'éviter d'y rentrer. L'aide perçue est de 350 € pour un célibataire et de 700 € pour un couple. C'est en ciblant les ménages les plus modestes qu'une diminution des prélèvements obligatoires produit les effets les plus favorables sur la consommation au niveau national. Le Gouvernement donne également la priorité à la réduction du chômage des populations les plus vulnérables : les jeunes, les seniors et les chômeurs de longue durée. A cette fin, il a été décidé de maintenir et d'accroître le nombre d'emplois d'avenir et de contrats de génération en 2014. Pour 2015, le Gouvernement souhaite aider au financement de 80 000 nouveaux emplois ciblant les seniors, les personnes handicapées et les chômeurs de longue durée (contrats d'intégration dans l'emploi). Concernant plus spécifiquement le chômage des jeunes, la France se positionne en première ligne dans la mise en oeuvre de la garantie jeune qui vise à faire à chaque jeune de moins de 25 ans dans les quatre mois suivant la fin de sa scolarité ou la perte de son emploi, une offre de qualité (emploi, formation, apprentissage) qui soit adaptée aux besoins de l'individu et à sa situation. Cette garantie jeune bénéficiera de ressources votées par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative « emploi des jeunes » (Youth Employment Initiative) à hauteur de 620 M€.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61321

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juillet 2014](#), page 6100

**Réponse publiée au JO le :** [18 août 2015](#), page 6395